



actualité

Augmentation de la dépense nationale pour la formation en 2003

Quelque 22,9 milliards d'euros ont été consacrés, en 2003, à des dépenses liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage, selon une étude de la Dares.

Selon une étude de la Dares de mars 2006¹, la dépense globale nationale en faveur de la formation professionnelle continue et l'apprentissage a augmenté de 1,8 % en 2003. Elle représente **22,9 milliards d'euros**, soit, comme en 2002, 1,47 % du produit intérieur brut (PIB). Après plusieurs années de repli, cet effort s'est ainsi **stabilisé** en 2003. Les frais de fonctionnement constituent 59 % de la dépense globale, la rémunération des stagiaires et les exonéra-

tions de charges sociales 40 %, et les dépenses d'investissement, un peu plus de 1 %. Les rémunérations des stagiaires ont augmenté deux fois plus rapidement que les frais de fonctionnement, respectivement + 2,2 % et + 1,1 %.

En 2003, les dépenses de formation des entreprises et des organismes collecteurs, dont les quatre cinquièmes à destination des salariés du privé, contre un cinquième à destination des jeunes (alternance, apprentissage), ont peu progressé (+ 1,1 %). Le repli est plus accentué dans les grandes entreprises, mais le taux de participation financière de l'ensemble des entreprises "*reste bien supérieur au seuil minimal obligatoire*", note l'étude. Parallèlement, les versements des entreprises aux Opcas sont en hausse : ils ont représenté sur l'année considérée 18,4 % de l'ensemble des dépenses (contre 14,2 % en 1999). Les dépenses des Opcas se sont accrues de 10 % en 2003, alors que les achats directs de formation par les entreprises ont baissé de 3 %.

Hors dépenses en faveur de ses propres agents (soit 40 % au total), les dépenses de l'État en matière de formation et

d'apprentissage ont progressé de 1,4 % en 2003. En outre, 27 % des dépenses de formation de l'État sont **consacrées aux jeunes** ; celles-ci augmentent fortement (+ 5,2 %), notamment du fait de la forte progression des dépenses d'apprentissage (+ 6,6 %). Avec 20 % des dépenses de formation, les **demandeurs d'emploi** sont le deuxième public visé. Cependant, ces dépenses en leur faveur se sont nettement repliées, soit - 4,3 % en 2003. Cette diminution s'explique par une baisse de 11 % des crédits du Fonds national de l'emploi consacrés aux stages de prévention du chômage de longue durée (stages d'insertion et de formation à l'emploi et stages d'accès à l'entreprise).

En 2003, les **Régions** ont dépensé 2 milliards d'euros pour la formation continue et l'apprentissage, soit une hausse de 5,1 %. Les indemnités versées aux employeurs pour l'embauche et la formation des apprentis, dont les Régions ont hérité de la part de l'État, ont représenté 25 millions d'euros en 2003.

Ph. G. ■

Contact : www.cohesionsociale.gouv.fr

Premières synthèses
n° 13-3, Dares.

échos

> Loi handicap : campagne d'information de l'Agefiph

L'Agefiph (fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) a lancé le 3 avril une campagne nationale d'information à destination des 45 000 PME-PMI de 20 à 200 salariés, pour les aider à décrypter la nouvelle loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, et leur présenter les nouvelles opportunités liées à l'emploi pour développer le recrutement des personnes handicapées¹.

> Contact : www.agefiph.asso.fr

1. Voir *Inffo Flash* n° 676, p. 13

> Économie sociale : "sécurisation des parcours professionnels"

L'Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (Usgeres) s'inquiète des phénomènes de précarité de l'emploi qui ont tendance à croître, y compris dans son champ d'activité. C'est pourquoi elle travaille actuellement à un projet de "sécurisation des parcours professionnels" des salariés de l'économie sociale, autour de quatre axes : l'accompagnement des salariés à faible niveau de qualification à l'embauche ; les publics prioritaires à privilégier (jeunes, femmes, salariés à temps partiels) dans le cadre des périodes de professionnalisation mises en œuvre dans les entreprises de l'économie sociale ; la cohérence et la continuité des parcours professionnels pour que chaque salarié bénéficie d'un droit à la formation transférable ; et la convergence de certains outils d'emploi-formation pour favoriser les passerelles entre l'assurance-chômage et l'assurance-formation. Ces différents éléments seront discutés et négociés avec les confédérations syndicales de salariés dans les prochains mois (voir aussi le portrait, page 2).

> Contact : www.usgeres.fr

■ ■ ■ ■ Assurance-chômage

Création d'un Observatoire national des métiers

Un accord, conclu le 22 mars entre l'Unédic et les trois organisations syndicales CFDT, CFTC, et CGT crée un Observatoire national des métiers de l'assurance-chômage. Cet accord est conclu pour une durée déterminée, jusqu'au 31 décembre 2008.

Le texte rappelle en préambule que l'**accord national interprofessionnel** du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation préconise la mise en œuvre d'un dispositif d'observation et d'accompagnement des entreprises dans la définition de leurs politiques de formation, et des salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels. L'Observatoire "*facilitera le partage de*

l'information sur les évolutions métiers et la réflexion collective sur les moyens les plus appropriés à leur mise en œuvre". Il doit également analyser les **évolutions constatées et à venir** dans l'exercice des métiers et anticiper leurs effets sur la gestion prévisionnelle du contenu des emplois et des compétences associées. Une autre mission : élaborer des rapports susceptibles d'alimenter la réflexion sur la mise en œuvre de ces évolutions et pouvant servir aux **négociations nationales** et aux travaux de la Commission nationale paritaire "formation".

Ph. G. ■